

18 Mai 2018

RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

vendredi 18 mai 2018

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 9

ADMISSION EN NON VALEUR SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés :

Absents : Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
 Vu le rapport de son Président,
 Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
 Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser les admissions en non-valeur (ANV) suivantes, annexées au présent rapport d'un montant total de **3 673 343,29 €** et répartis comme suit :

Hors successions- (Frais entretien enfants,OALI, PCH, APA, hébergement)	11 400,65€
Successions 2010	18 182,46 €
Successions 2011	33 261,60 €
Successions 2012	76 942,81 €
Successions 2013	144 321,56 €
Successions 2014	74 153,25 €
Successions 2015	952 734,86 €
Successions 2016	642 865,63 €
Successions 2017	1 719 480,47 €

PRECISE que les dépenses correspondantes seront pélevées sur les crédits inscrits sur les lignes : hors successions (6541-50-01190, 6541-51-01225, 6541-52-01279, 6541-538-01271, 6541-552-01282), et pour les successions (6541-52-01190, 6541-538-01190).

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
 Préfecture le 22/05/18
 Accusé de réception n° 072-227200029-20180518-
 lmc123356-DE-1-1
 Publication le 23/05/18
 Pour le président du Conseil départemental
 et par délégation,
 Le chef du Service des Assemblées
 et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
 Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

1- **Admission en non valeur : Hors succession** – Frais entretien enfants, Obligés Alimentaires (OALI) – PCH – APA - Hébergement

6541 - 51 – 01225 LC : 12457	
Budget voté	3 000€
Montant des engagements pris antérieurement	0 €
Montant des nouveaux engagements	975,79 €
Disponible	2 024,21 €

6541 - 52 – 01279 LC : 12481	
Budget voté	10 000 €
Montant des engagements pris antérieurement	0 €
Montant des nouveaux engagements	3 177,64 €
Disponible	6 822,36 €
6541 - 538 – 01271 LC : 20808	
Budget voté	30 000€
Montant des engagements pris antérieurement	0 €
Montant des nouveaux engagements	6 222,15€
Disponible	23 777,85 €
6541 - 552 – 01282 LC : 12636	
Budget voté	20 000 €
Montant des engagements pris antérieurement	0 €
Montant des nouveaux engagements	587,08 €
Disponible	19 412,92 €

6541 - 50 – 01190 LC : 12459	
Budget voté	10 000,00 €
Montant des engagements pris antérieurement	0 €
Montant des nouveaux engagements	437,99 €
Disponible	9 562,01€

2- Admission en non valeur : Successions

6541 - 52 – 01190 LC : 12479	
Budget voté	4 500 000 €
Montant des engagements pris antérieurement	0 €
Montant des nouveaux engagements	1 380 464,68 €
Disponible	3 119 535,32 €
6541 - 538 – 01190 LC : 20807	
Budget voté	6 020 000 €
Montant des engagements pris antérieurement	0 €
Montant des nouveaux engagements	2 281 477,96 €
Disponible	3 738 522,04 €

vendredi 18 mai 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 25

MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DU PROGRAMME 2018 D'OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés : Mme Elen DEBOST.

Absents : Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Vu les délibérations de la Commission permanente du 23 février et du 16 mars 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter sur l'autorisation de programme de 1 500 000 €, votée pour le programme 2018 d'opérations de sécurité, 14 000 € conformément aux opérations inscrites au tableau ci-annexé,

PREND NOTE qu'il restera 626 000 € d'autorisation de programme à affecter,

HABILITE le Président à signer les actes d'acquisitions, de vente ou d'échanges d'immeubles et tous les actes se rapportant à ces opérations.

AUTORISE le Président à recevoir et authentifier les actes rédigés en la forme administrative d'acquisition, de ventes ou d'échanges d'immeubles,

HABILITE le 1^{er} Vice-Président à signer les actes reçus en la forme administrative.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/05/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180518-
Imc123159-DE-1-1

Publication le 23/05/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 18 mai 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 27

ACQUISITION D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE DE SAINT BIEZ EN BELIN

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés : Mme Elen DEBOST.

Absents : Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Vu l'article L 1311-13 du C.G.C.T.,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n° 102 à Saint-Biez-en-Belin, d'une superficie de 54 m², au prix de 15,00 € le m² appartenant à Madame Suzanne REGNAULT.

PRÉCISE que cette acquisition fera l'objet d'un acte rédigé en la forme administrative par le Président du Conseil départemental.

PRÉCISE que les frais de géomètre et d'acquisition seront pris en charge par le Département.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/05/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20180518-
Imc123348-DE-1-1
Publication le 23/05/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 18 mai 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 28

RÉGULARISATION D'UNE EMPRISE SOUS VOIRIE À SOULIGNÉ FLACÉ

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés : Mme Elen DEBOST.

Absents : Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Vu la délibération de la Commission permanente en date du 13 janvier 2006,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

RAPPORTE la décision de la Commission permanente du Conseil général en date du 13 janvier 2006.

DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AB n° 58 d'une surface de 13 m², à SOULIGNÉ-FLACÉ, appartenant à l'indivision HESNAULT, pour un montant de 15 € symboliques.

PRÉCISE que les frais notariés seront à la charge du Département.

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer l'acte correspondant et tous documents afférents à ce dossier.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/05/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20180518-
Imc123351-DE-1-1
Publication le 23/05/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 18 mai 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 29

CESSION DE PARCELLES SUR LA COMMUNE DE CONNERRÉ

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés : Mme Elen DEBOST.

Absents : Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

M. Christophe CHAUDUN, Maire de Connerré, ne prend part ni au débat ni au vote.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Vu l'article L 1311-13 du C.G.C.T.,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE la cession à la commune de Connerré des parcelles départementales cadastrées section A numéros 287, 997, 999, 1001, 1003 et 1125 d'une superficie de 11 033 m² au prix symbolique de 1 €.

PRÉCISE que cette cession fera l'objet d'un acte rédigé en la forme administrative par le Président du Conseil départemental.

PRÉCISE que les frais de géomètre seront pris en charge par le Département et les frais de publication et droits de mutation par l'acquéreur.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/05/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180518-
Imc123349-DE-1-1

Publication le 23/05/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 18 mai 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 30

**CESSION DE DEUX PARCELLES SUR L'ANCIENNE VOIE
FERRÉE SILLÉ LE GUILLAUME - LA HUTTE COULOMBIERS
SITUÉES À MOITRON SUR SARTHE**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés : Mme Elen DEBOST.

Absents : Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Vu l'article L 1311-13 du C.G.C.T.,
Vu l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale,
Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles n° 2018-04-09/064 du 9 avril 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de céder pour un montant de 1 € symbolique les parcelles cadastrées section ZC n° 112 et section ZM n° 33, sises à Moitron sur Sarthe, d'une contenance totale de 5 ha 85 a 35 ca.

PRÉCISE que les frais d'acte administratif seront à la charge de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil départemental à signer l'acte correspondant et toutes pièces se rapportant au dossier.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/05/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20180518-
Imc123422-DE-1-1
Publication le 23/05/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 18 mai 2018

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 32

**APPROBATION DU PÉRIMÈTRE DE SCHÉMA DE
COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) SUR LE TERRITOIRE DES
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE
ET DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE.**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés : Mme Elen DEBOST.

Absents : Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le nouveau périmètre de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur le territoire des deux Communautés de communes de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Brayre et de l'Anille.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/05/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20180518-
Imc123346-DE-1-1
Publication le 23/05/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 18 mai 2018

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 35

CONVENTION AUTORISANT L'OCCUPATION D'OUVRAGE HYDRAULIQUE PAR HYDROCOP

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés : Mme Elen DEBOST.

Absents : Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'habiliter le Président du Conseil départemental à signer la convention autorisant l'occupation d'ouvrage hydraulique par la société Hydrocop.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/05/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20180518-
lmc123421-DE-1-1
Publication le 23/05/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

COMMISSION PERMANENTE



Direction Générale Adjointe Infrastructures et Développement territorial
Direction des territoires, de l'agriculture et du développement durable
Bureau Agriculture et Environnement

vendredi 18 mai 2018

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 36

ENVIRONNEMENT

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés : Mme Elen DEBOST.

Absents : Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2017,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

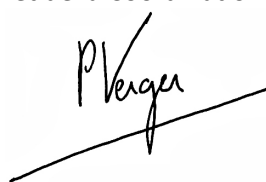
DECIDE de labelliser la forêt départementale de Brette-les-Pins en Espace Naturel Sensible ;

CLASSER les parcelles communales de la Forêt de Brette-les-Pins, site Tremplin dans le cadre de la politique ENS du Département de la Sarthe.

DECIDE de valider le projet d'aménagement forestier de la forêt du Haut Bois de Brette-les-Pins joint en annexe n°3 pour les vingt prochaines années.

DECIDE d'attribuer à la commune de La Ferté-Bernard, une subvention de **1664 €** pour les travaux de gestion de l'ENS des Ajeux en 2018 et une subvention de **1 999 €** pour des investissements de valorisation de l'ENS des Ajeux.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/05/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20180518-
Imc119854-DE-1-1
Publication le 23/05/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

ENS SUBVENTION FONCTIONNEMENT	
Ligne 17863 - 65734-738-05070	
Budget voté (BP + BS + DM)	28 000 €
Montant des engagements pris précédemment	23 347 €
Montant nouveaux engagements	1 664 €
Disponible	2 989€
ENS 2018 SUBVENTION INVESTISSEMENT	
22131- 204142-738-0616701	
Budget voté (BP + BS + DM)	10 000 €

Montant des engagements pris précédemment	6 200 €
Montant nouveaux engagements	1 999€
Disponible	1 801€

vendredi 18 mai 2018

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 50

MAINTIEN DU PARITARISME AU SEIN DU COMITÉ TECHNIQUE ET DU COMITÉ D'HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés : Mme Elen DEBOST.

Absents : Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité dans la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux Comités Techniques et aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu le décret n° 2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n° 86-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;
Après consultation des organisations syndicales ;
Vu l'avis du Comité technique en date du 27 avril 2018 ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018, servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 2335 agents ;
Vu le rapport de son Président ;
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE , à compter du renouvellement des instances consultatives du 6 décembre 2018 :

- Le maintien du paritarisme au sein du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;
- De doter chaque membre du collège des représentants de la collectivité d'une voix délibérative au sein du Comité Technique comme au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, au même titre que les représentants du personnel ;
- De maintenir à 8 le nombre de représentants du personnel (et de représentants de la collectivité) au sein du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/05/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180518-
lmc123580-DE-1-1

Publication le 23/05/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 18 mai 2018

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 52

DÉSORDRES SUR LE BARDAGE DU BÂTIMENT
DU FOYER DE L'ENFANCE
ACCEPTATION DE L'INDEMNISATION

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés : Mme Elen DEBOST.

Absents : Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter l'indemnisation proposée par la SMABTP d'un montant de **179 149,15 €**, en réparation des désordres affectant le bâtiment du foyer de l'enfance.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/05/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20180518-
Imc123353-DE-1-1
Publication le 23/05/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 18 mai 2018

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 54

CONVENTION DE LIQUIDATION PAID LOIRECOPARK

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON.

Excusés : Mme Elen DEBOST.

Absents : Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le retrait du Département du Syndicat Mixte du Parc d'Activités Départemental Sud Sarthe (SDESS),

APPROUVE les termes de la convention de liquidation correspondante et jointe en annexe,

SOLLICITE Monsieur le Préfet aux fins d'obtention d'un arrêté constatant le retrait définitif du Département dans le cadre de la dissolution du Syndicat,

AUTORISE le Président à signer tout acte de gestion relevant de ces décisions.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 22/05/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20180518-
Imc123681-DE-1-1
Publication le 23/05/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX